

COMMUNE DE GENNES <i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 7</i> <i>Votants : 8</i> <i>Date de convocation :</i> <i>20/06/2025</i> <i>Date d'affichage :</i> <i>30/06/2025</i>	PROCES-VERBAL Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à vingt heures , le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ. Membres excusés : Michel JANNIN procuration à Dominique HENRY Laurent ROPERS Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN, Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie Secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX
---	---

Ordre du jour :

- **Désignation** d'un secrétaire de séance
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025
- **Projet de City-stade** sur l'emplacement du tennis : résultat de la consultation, détail des travaux, avis de la commission d'appels d'offres et attribution du marché de travaux
- **Lotissement de l'Orée des Landes :**
 - vente des terrains, opérations diverses
 - demande de compensation du défrichement par plantation sur la coupe n° 32
- **Nouveau tracé du GR 59 :** convention de passage avec la Fédération de Randonnée Pédestre
- **Budget communal principal :** ajustement des amortissements
- **Vente** de terre et de plaquettes-bois
- **Droit de place** pour une demande d'installation de camion-kebab
- **Intercommunalité :** travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- **Commissions et groupes-projets :** avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.
- **Questions diverses**

-
- **Désignation** d'un secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX
 - **Délibération n°250601 : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025.

- **Délibération n°250602 : Plateau Multisport**

Le 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux JM Lhommée rappelle que la commune de Gennes a lancé l'opération de requalification de l'ancien terrain de tennis en un terrain multisport permettant au groupe scolaire, ainsi qu'à l'ensemble des habitants et des associations, de bénéficier d'un nouveau lieu pour la pratique de différents types de sports : tennis, volley, hand-ball, basket, foot, badminton, et athlétisme.

La commune a lancé une consultation par le biais d'un marché public à deux entreprises AMC DIFFUSION et AGORESPACE le 5 mai 2025 jusqu'au 6 juin 2025 à 17h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 17 juin à 18h afin d'analyser l'ensemble des offres et à l'issue de proposer l'entreprise la mieux disante : AMC DIFFUSION.

Après présentation des projets, le maire propose aux membres du Conseil municipal de valider la proposition de la commission d'appel d'offres, et de retenir l'entreprise la mieux disante.

Le rapport d'analyse des offres est joint.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'offre de l'entreprise AMC DIFFUSION, pour un montant HT de 64 482 €.

Les subventions correspondant à ce projet ont été obtenues auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la CAF, et restent à valider auprès du Département du Doubs.

Le maire est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires.

- **Délibération n°250603 : Autorisation de compromis de vente et vente de terrains individuels**

Ayant pris connaissance et ayant débattu des éléments constitutifs du projet de lotissement communal « L'Orée des Landes », les membres du Conseil municipal à l'unanimité autorisent le maire, le 1^{er} adjoint et la deuxième adjointe à conclure des compromis de vente, signer les actes de vente, assurer les dépôts de pièces et signer tous actes notariés s'y rapportant. Ceci pour les 15 terrains individuels (lots 2 à 16), au prix de 110 € HT soit 132 € TTC par mètre carré, et pour le terrain destiné aux collectifs (lot n° 1) au prix de 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

La présente délibération complète les précédentes délibérations 240704 et 240706 du 18 juillet 2024 relative aux compromis de vente.

- **Délibération n°250604 : Compensation défrichement par plantation coupe n° 32**

Le maire rappelle les décisions de plantations intégrées au programme de travaux forestiers par délibérations n°240504 du 16/05/2024 et n°241014/3 du 31/10/2024.

Il s'agit notamment, sur une partie de la parcelle n° 32 située à l'entrée de la forêt du Vernois et ayant fait l'objet d'une coupe rase d'épicéas bostrychés, de travaux préalables à la régénération puis de fourniture et mise en place de plants d'essences résilientes au changement climatique telles que chêne pubescent, cormier et érable plane, sur une surface de 3,63 hectares, soit environ la moitié de la parcelle n° 32. Le montant du devis de l'ONF est de 22 992,60 € HT.

Ces travaux sont susceptibles de constituer une compensation au défrichement effectué sur une surface de 1,81 ha en coupe 31 en vue de l'installation du lotissement « l'Orée des Landes ». A défaut, la commune devrait s'acquitter d'un versement de 10 881.60 € auprès du Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (arrêté préfectoral d'autorisation en date du 5 juin 2023).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de compensation par plantation sur la parcelle n° 32. Il s'engage à ne demander par ailleurs aucune subvention pour la réalisation de ces travaux.

Le maire est chargé d'effectuer toutes démarches en ce sens, notamment par transmission des éléments nécessaires au service compétent de la DDT.

• **Délibération n°250605 : Convention de passage du GR59**

Vu la demande présentée par le Comité Départemental de La Randonnée Pédestre du Doubs –CDRP25

- Et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé GR® 59 « Des Vosges du Sud au Contreforts du Jura » et concerné par la pratique de la randonnée pédestre, tel que présenté sur les documents annexés (extraits de la carte IGN au 1/25 000^{ème})

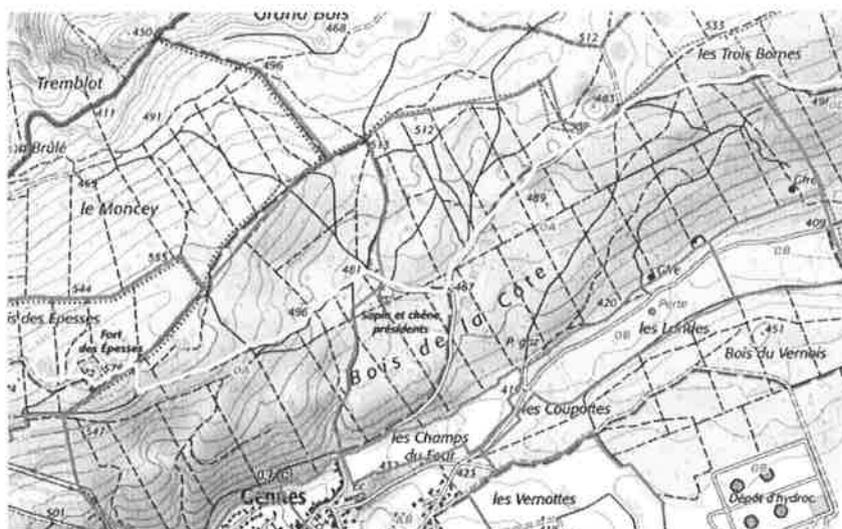
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins suivants (liste des chemins communaux concernés par l'itinéraire):

Statut juridique	Nom voie	Section	N°parcelle
Chemin d'état ou autre collectivité	Chemin forestier	0A	De 0001 à 0004
	Chemin forestier	0A	00018
	Chemin forestier	0A	De 0024 à 0028

conformément aux normes de la **Charte Officielle du balisage et de la Signalisation** – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 -balisage blanc et rouge-

- s'engage à :
 - conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert, ne pas les aliéner,
 - maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désignée,
 - prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...)
- demande au Conseil Départemental l'inscription de l'itinéraire au PDIPR du département du Doubs
- autorise le Maire à signer la convention d'entretien et de balisage correspondante.



Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du Comité départemental de Randonnée Pédestre, et autorise le maire à signer la convention d'entretien et de balisage.

Un contact sera pris avec l'association communale de chasse (ACCA) pour examiner les éventuelles possibilités d'accès des randonneurs à la cabane de chasse, située sur l'itinéraire.

• **Délibération n°250606 : Rectification des Amortissements 2025**

Suite à la prise en charge des amortissements 2025 par le SGC, il convient de rectifier la valeur nette comptable prise dans la délibération 250405 – Amortissements 2025 afin que les données comptables de la commune concordent avec les données « Hélios » du SGC. L'écart ne porte que sur quelques centimes en raison des formules d'arrondi du logiciel.

bien	VNC Commune	VNC hélios	différence
0 10 2015	0	0,6	-0,6
260 2022 1	759,84	760,76	-0,92
343 2021 1	305,98	307,92	-1,94
320 2019 1	0	0,44	-0,44
390 2020 1	7054,25	7054,8	-0,55
0 50 2021 1	29,28	29,83	-0,55

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements rectifiés pour les biens concernés.

Compte	N° Inventaire	Désignation du bien	Date d'acquisition	Durée (ans) amortissement	Valeur brute	Total amorti	Valeur nette comptable au 31/12/2025
202	010 2015	Honoraires modif PLU	24/07/2015	5	1 296.00 €	1295.40 €	0.60 €
202	260 2022 1	Division parcelle AA 158 022	09/08/2022	5	1 899.60 €	1138.84 €	760.76 €
202	343 2021 1	Division parcelle AA 118	03/11/2021	5	1 529.88 €	1221.96 €	307.92 €
2041512	320 2019 1	120 quote part travaux voirie	07/07/2019	5	2 167.20 €	2166.76 €	0.44 €
2041512	390 2020 1	120 fonds concours 2019	25/11/2020	10	14 108.50 €	7 053.70 €	7 054.80 €
2051	050 2021 1	121 licence office pro	02/04/2021	5	146.39 €	116.56 €	29.83 €

- **Délibération n°250607 : Vente de terre et de plaquettes forestières**

Le Maire rappelle que par délibération du 13 novembre 2015, le Conseil municipal a fixé le prix de vente de la terre végétale retirée lors des travaux de réalisation du stade de football à 7 € le m³, en limitant sa vente aux particuliers du village en petites quantités, afin d'en conserver une partie pour la réalisation de travaux de voiries.

Après présentation et débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser le tarif à 10 € le m³ pour la vente de terre aux personnes du village qui en font la demande. Le volume de terre sera limité à 1 m³ par an et par foyer.

Le Conseil municipal décide également à l'unanimité de fixer à 20 € le m³ à la vente de plaquettes de bois (utilisées en chaufferies communales) aux personnes du village qui en font la demande (30 € en cas de livraison à domicile). Le volume de plaquettes sera limité à 1 m³ par an et par foyer, et ne sera possible qu'en cas de disponibilité suffisante. Les éventuelles livraisons ne seront possibles qu'en fonction des disponibilités des agents techniques communaux.

- **Délibération n°250608 : Droit de place – Camion Kebab**

Les membres du Conseil municipal sont saisis de la proposition d'installation d'un camion kebab sur le parking de la salle polyvalente en date du 03/06/2025.

Il convient aujourd'hui de fixer un droit de place pour cette installation.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de fixer ce droit de place à 10 € par mois, et chargent le maire des démarches nécessaires.

De plus un accès à l'électricité pourra être assuré si les conditions techniques le permettent, à raison de 2 € par mois.

➤ **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux depuis le 15 mai.

- 16 mai : tirage des jurys d'assise
- 19 mai : Ecole de musique, Conseil d'administration
- 22 mai : exercice interne de sécurité (POI) au pipe-line
- 22 mai : GBM conférence des maires
- 22 mai : GBM conseil communautaire
- 23 mai : musée de Nancray conseil syndical
- 24 mai : AG de l'Association des Maires du Doubs
- 2 juin : syndicat du plateau, projet de mutualisation de moyens
- 6 juin : GBM commission des finances
- 12 juin : pipe-line préparation d'un exercice de sécurité externe.
- 14 juin : fête du marais à Gennes
- 17 juin : GBM réunion des secrétaires de mairie
- 20 juin : spectacle du collège pour son cinquantenaire
- 26 juin : Pipe-line, exercice d'évacuation pour l'école
- 26 juin : GBM conférence des maires
- 26 juin : GBM conseil communautaire

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

• **Ecole**

- Une partie des écoliers a bénéficié d'un voyage scolaire de trois jours en Bourgogne
- Le prochain Conseil d'école est fixé au lundi 30 juin

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

• **Bibliothèque**

Le groupe bibliothèque prépare activement le programme d'évènements culturels prévu à l'automne :

- Exposition « et si... les milieux humides pouvaient parler » du 22 septembre au 31 octobre
- Fresque de la biodiversité le 27 septembre
- Biathlon le 27 septembre
- Mallette pédagogique « découvre le pays de l'eau » entre le 6 et le 10 octobre
- Temps des histoires entre le 6 et le 10 octobre
- Balade gourmande dans les zones humides le 11 octobre
- Apéro littéraire le 17 octobre
- Théâtre forum : « Non mais à l'eau, quoi ! » le 15 novembre
- Conférence sur l'eau le 28 novembre

Des précisions sur ce programme et les conditions d'inscription seront diffusées en temps utile

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Questions et informations diverses**

- La cabane des écoliers heureux



La cabane des écoliers heureux a été inaugurée une première fois le 13 juin dans le cadre de l'école avec les écoliers heureux, leurs enseignants, les parents et autres participants, et une seconde fois avec de nombreux habitants du village le 21 juin.

Cette véritable œuvre d'art méritait bien ce double hommage, tant son style inimitable force l'admiration de tous les visiteurs. Ces deux rencontres conviviales ont été l'occasion de féliciter et de remercier chaleureusement l'équipe de constructeurs bénévoles, dont la créativité n'a eu d'égal que l'acharnement à l'ouvrage. Bravo et merci à tous.

Alors à quand la prochaine ?

- **Travaux**

Les travaux de réfection des trottoirs de la rue de la Cote de Joux sont lancés cette semaine.

- **Dératisation**

Une campagne de dératisation va être lancée prochainement aux abords du secteur de la Crole, où une prolifération de ces sympathiques animaux est constatée. L'opération durera trois mois.

Une information plus détaillée sera diffusée aux habitants du quartier.

- **Panneau-Pocket, rappel**

Chacun est invité à télécharger l'application Panneau-Pocket, qui permet de recevoir en direct diverses informations diffusées par la mairie.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 28/05/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0007 – Edifier une clôture – rue du Murgelot – parcelle cadastrée AA 110

Le 05/06/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0013 – Rénover une toiture, supprimer 2 conduits de fumée et tubage inox d'un conduit – rue Derrière Laval – parcelle cadastrée AA 36

Le 17/06/2025 : permis de construire 025 267 25 C0007 – Edifier une maison individuelle – Lotissement du Bouchet des Charmes « lot n°3 » – parcelles cadastrées AB 230, 234 et 238

Le 23/06/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0008 – Remplacer les menuiseries extérieures, réaliser une isolation extérieure, agrandir une baie vitrée existante, rouvrir les 2 fenêtres existantes à l'étage, créer un conduit de cheminée, modifier des clôtures et espaces libres, supprimer toutes les haies de thuyas, et les remplacer par d'autres végétaux – chemin du Quarcet – parcelle cadastrée AB 54

Le 23/06/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0009 – Edifier une piscine – Rue de la Litonière - parcelle cadastrée AA 127

Le 26/06/2025 : permis d'aménager 025 267 23 C0001 M02 – Modifier le règlement du lotissement et les limites du lot 01 – Lieu-dit « Saint Gengulphe » - parcelles cadastrées AB 71 – 127 193 202 et 203

Le 27/06/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0014 – Edifier une pergola – Rue des Vergerots - parcelle cadastrée AA 25

Etat civil :

Le 10/06/2025 : naissance à Besançon d'Alba, dont les parents, Morane BENCHEQROUNE et Laurane MEUTERLOS sont domiciliés dans notre village. Bienvenue à Alba et félicitations aux heureux parents.

Les délibérations n°250601 à n°250608 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		